



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 9 avril 2022**

L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_37

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 9 Avril 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 127 260,44 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2021 fait apparaître:

- un excédent de financement de : 2 140 234,59 €

Considérant que le solde des restes à réaliser dégage un déficit de financement de -2 343 715, €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 308 480,41 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 818 780,03 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

Adoptée par seize (16) voix pour et une (1) abstention (Cédric BERGALLO)

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :